

Compte rendu de l'assemblée générale constitutive de l'association producteurs/consommateurs du Nord-Ouest de Rennes pour un système de paniers multi-dépôts

Vendredi 29 mars 2013

Producteurs présents :

Thierry Mounier, arboriculteur en conversion bio, St Gilles
Ronan Le Gall, maraîcher bio, La Mézière
Agnes Gohin, maraichère bio à Romillé
Olivier Clisson, paysan boulanger bio, Parthenay de Bretagne
Yannick Denoual, producteur de porcs/charcuterie, Médréac
Raphaël Courtil, maraicher, confiturier ; production de safran et maraichage plein champs
Jérôme Thomas, paysan boulanger bio, Bédée
Michel Briand, jus de pommes et pommes bio, Romillé
Gwenolé Goueset, produits laitiers frais bio, Betton
Virginie Frabot, productrice de porcs et volailles bio, Betton
Pierre Yves Govin, producteur de porcs bio, Romillé
Thierry Pérou, porteur de projet maraichage, Parthenay de Bretagne

Excusés :

Michel Communier, œufs et volailles bio, Langouët
Frédéric Delagrée, maraicher bio plein champs, Romillé

Consommateurs présents :

Ci-joint liste

Objectif de la rencontre :

Assemblée générale et constitutive de l'association producteurs-consommateurs du nord ouest de Rennes.

1-Présentation du projet

1.1 Historique

Deux associations « Pathenay 21 » crée en 2008 et « Paniers de Saint Gilles » créés en 2006 permettaient à des consommateurs d'acheter des produits à des producteurs locaux. Cependant au fil des années le nombre de consommateurs a fortement diminué. Diverses raisons semblent accentuer ce phénomène : pas de choix de légumes (panier imposé), implication importante des consommateurs dans la préparation des paniers, commande papier ...

Depuis 2012 un groupe d'une douzaine de producteurs réfléchissent à l'évolution de ces systèmes.

1.2 Nouvelle formule

Suites aux différentes rencontres entre producteurs un nouveau système est proposé. Les producteurs proposent leurs produits par le biais d'un site internet, Après une adhésion modérée à l'association, les consommateurs commandent chaque semaine. Les paniers sont préparés par les producteurs.

Les consommateurs vont les chercher dans un dépôt définis chaque jeudi.

Un producteur sera présent sur chaque dépôt. Pour le démarrage, quatre dépôts sont proposés : Saint Gilles, Parthenay, Betton, Bédée.

Le règlement du panier se fait à la livraison.

Un exemple de site d'une association similaire « la binée paysanne » est rapidement présenté.

1.3 Présentation des producteurs

Producteurs	Production	Lieu
Thierry MOUNIER	Arboriculteur, jus pomme, cidre	Saint Gilles
Michèl BRIAND	Arboriculteur, jus pomme	Romillé
Ronan LE GALL	Maraicher	La Mézière
Agnès GOHIN	Maraicher	Romillé
Frédérique DELAGREE	Maraicher	Romillé
Raphaël COURTIL	Confiturier, producteur de safran, maraichage plein champ	Médréac
Thierry PEROU	Porteur de projet Maraicher	Parthenay de Bretagne
Olivier CLISSON	Paysan Boulanger	Parthenay de Bretagne
Jérôme THOMAS	Paysan Boulanger	Bédée
Michel COMMUNIER	Volaille et oeufs	Langouet
Virginie FRABOT	Porc et volaille	Betton
Yannick DENOUAL	Porc / charcuterie	Médréac
Pierre Yves GOVIN	Porc	Romillé
Gwénoélé GOUESSET	Produit laitiers frais	Betton

2-Constitution de l'association

2.1 Les status

Les status ont été transmis à l'assemblée, mais rappelons ici les axes principaux :

Les objectifs :

Un collègue producteur et un collègue consommateur

Tous les « consomm'acteurs » sont membres de droit

Un Conseil d'Administration avec tous les producteurs et autant de « consomm'acteurs »

Les représentants d'association ont 3 votes au CA
Un président du collège des producteurs et un vice président du collège des
« consommateurs »

2.2 Le nom de l'association

Trois noms sont proposés à l'assemblée
Le vote se fait à main levée
Résultat du vote

	Producteurs	Consommateurs
Délices locaux	2	0
Le clic des champs	8	21
Dépôt locaux	2	0

A la majorité le nom choisi est : **Le clic des champs**

2.3 Montant des cotisations

Les montants des différentes cotisations sont présentés ci-dessous :
Cotisation d'entrée producteurs : 100 €
Cotisation d'entrée consommateur : 5 € ou 10 €
Cotisation annuelle des associations : 15 €

Un vote à main levée de la cotisation d'entrée des consommateurs est réalisée

Montant	Producteurs	Consommateurs
5 €	11	22
10 €	0	0

A l'unanimité le montant de la cotisation consommateur est voté à 5€.
(les dons supplémentaires sont possibles)

2.4 Election des membres du CA

Collège producteurs :

Tous les producteurs sont membres du CA

Collèges consommateurs

Après appel à candidatures, les membres du collège consommateurs sont :

Julien COURAUDON
Annick CHAUVIN
Santha LENG
Lisa CLISSON
Anthony BOUETARD
Bernard HEYMAN (association Saint Gilles nature et environnement)

Election du président et du vice président

Après appel à candidature et vote à main levée le président et le vice-président sont élus.

Président : Olivier CLISSON

Vice Président : Julien COURAUDON

2.5 La charte

Après lecture de la charte et discussion, une phrase est modifiée.

Vote de la charte modifiée à bulletin secret.

	Producteurs	Consommateurs
Oui	10	14
Non	0	1
Abstention	0	2

3- Questions de l'assemblée

1- Pourra t-on renouveler/modifier les commandes chaque semaine
oui

2- Y-a t'il des apiculteurs dans l'asso

L'apicultrice qui fournissait SGNE, ne s'est pas engagée dans l'asso, elle craignait de ne pas pouvoir fournir assez de miel. Mais des commandes ponctuelles pourront probablement être mises en place.

3- Est-ce que la comptabilité passe par l'asso?

Oui

4- Est-ce que l'asso va remplacer Parthenay 21

Non

5- Combien de commune sont intégrées dans l'asso ?

8 communes : Saint Gilles, Parthenay de Bretagne, La Mézière, Betton, Langouet, Bédée, Romillé, Médréac

6- Pourquoi il n'y a pas plus de dépôts ?

Les dépôts ont été définis suivant la disponibilité des producteurs. Mais cela peu évoluer.

7- Les horaires de dépôt sont ils figés ?

Une proposition d'horaires a été évoquée, mais ils ne sont pas définis sauf pour le dépôt de Bédée. Dans ce dépôt nous dépendons des horaires du restaurant le Blazzata.

8- A-t-on la possibilité de faire une commande pour plusieurs semaines

Nous n'avons pas la réponse. Il faudra demander à Acanthique.

9- Est-ce possible de mieux connaître les producteurs ? Lors de la constitution de SGNE les producteurs avaient la volonté d'ouvrir leur ferme et cela ne s'est pas fait.

Nous avons envisagé d'organiser des visites sur les exploitations des producteurs

10- Dans la présentation du site « la binée paysanne », il y a un onglet « vie associative ». Est-ce que cet onglet concerne que l'asso ou elle est-il ouvert à d'autres asso ?

Il y a possibilité de faire des liens avec d'autres asso. Mais il faudra trouver des responsables qui feront « vivre » ces liens.

11-Pourquoi avoir choisi le Jeudi comme jour de dépôt ?

C'est un compromis entre les producteurs et les différentes contraintes de chacun.

12- La liste des producteurs est -elle figée ?

Non, mais après la constitution de l'asso, ce sont les producteurs présents qui décideront sur l'entrée d'un nouveau producteur. Evidemment nous souhaitons élargir la gamme de produits à proposer.

13 Y aura-t-il des producteurs extérieurs ?

Oui, il y aura la possibilité qu'un producteur propose ces produits sans s'investir dans l'asso. Dans ce cas, le pourcentage gardé pour le fonctionnement de l'asso sur les ventes sera plus important.

14- Comment s'organise les producteurs qui fournissent un même produit ?

Les producteurs de pain se répartissent par dépôt.

Nous considérons que la viande bio et viande non bio n'est pas un même produit.

Les maraichers se sont organisés pour répartir leurs cultures. Un légume est produit par 2 maraichers

15 – Peut-on faire payer la cotisation d'un consommateur à la deuxième commande ? Afin qu'il puisse essayer le système avant d'adhérer

C'est à voir en CA, mais nous avons proposé ce droit d'entrée à la première commande pour éviter des commandes « abusives », càd le cas où des personnes commanderaient et ne viendraient pas chercher leur panier.

16- Est-ce que les réunions du CA sont ouvertes à tout le monde.

Non : l'AG est ouverte à tout le monde (adhérents à jour de leur cotisation). Mais lors des CA, ce sont que les membres des collèges qui peuvent être présents.